



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 08 décembre 2010

- 2010-53 création du service des archives communales de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-54 demande d'une subvention pour le financement de la bibliothèque et d'un centre de documentation dans le groupe scolaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2010-55 modification du plan de financement de la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2010-56 mouvements et inscriptions budgétaires : ateliers et chantiers d'insertion du PLIE
- 2010-57 projet de festival jazz-rock/rock progressif les 21-22 octobre 2011 à Montsinéry proposé par l'association Crescendo
- 2010-58 plan de financement de l'extension du réseau HTA/BT sur la zone d'extension du bourg de Tonnégrande
- 2010-59 cession d'une partie de la parcelle AY 14 à France Télécom Orange pour la réalisation d'un équipement de télécommunication
- 2010-60 opérations de régularisation foncière des terrains communaux dans le bourg de Tonnégrande
- 2010-61 création de postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- 2010-62 gestion des prochains ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- 2010-63 réhabilitation du générateur photovoltaïque de Pirogue Tour, rivière des Cascades
- 2010-64 autorisation d'ester en justice dans les dossiers de contentieux opposant la Commune de Montsinéry-Tonnégrande à M. Maurice Porrineau, la SARL Guyabef ainsi qu'à M. Félix Ho-Tam-Chay
- 2010-65 étude préalable à l'aménagement du bourg de Montsinéry et plan de financement





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2010**

DATE DE CONVOCATION

1^{er} Décembre 2010

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} Décembre 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/56/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE HUIT DECEMBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales. Madame **Patricia BEAUNOL**, Adjointe Spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



Décision modificative n°03/2010
Portant mouvements et inscriptions budgétaires

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Compte tenu de la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires due à une interprétation erronée de la gestion des ateliers et chantiers d'insertion du PLIE qui a conduit à mettre en difficulté le chapitre 012 qui concerne les charges de personnel, il nous appartient de rétablir l'équilibre de ce chapitre en procédant non seulement à des mouvements budgétaires mais également à l'inscription budgétaire des surplus de recettes perçus et non budgétisés en crédits ouverts.

Je vous propose donc de m'autoriser à inscrire les mouvements et inscriptions budgétaires suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :

-6419 : + 146 321,64 €
-7373 : + 21 114,52 €
-74121 : + 11 646,15 €
-773 : + 1 099,53 €
-7788 : + 110 901,50 €

Montant Total : + 291 083,34 €

Dépenses :

-022 :- 20 388,18 €
-6554 :- 50 023,12 €
-6574 :- 10 000,00 €
-6711 :- 20 000,00 €
-6815 :- 25 000,00 €
-6411 :- 205 000,00 €
-611 :+ 70 411,30 €
-6413 :+ 5 000,00 €
-6416 :+ 291 083,34 €
+ 200 000,00 €
+ 55 000,00 €

Montant Total : + 291 083,34 €

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



.../...

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif aux mouvements et inscriptions budgétaires à effectuer ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article Unique :

Section de fonctionnement :

Recettes :

-6419 :+ 146 321,64 €
-7373 :+ 21 114,52 €
-74121 :+ 11 646,15 €
-773 :+ 1 099,53 €
-7788 :+ 110 901,50 €

Montant Total : + 291 083,34 €

Dépenses :

-022 :- 20 388,18 €
-6554 :- 50 023,12 €
-6574 :- 10 000,00 €
-6711 :- 20 000,00 €
-6815 :- 25 000,00 €
-6411 :- 205 000,00 €
-611 :+ 70 411,30 €
-6413 :+ 5 000,00 €
-6416 :+ 291 083,34 €
+ 200 000,00 €
+ 55 000,00 €

Montant Total : + 291 083,34 €

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande, le 08 Décembre 2010



Le Maire

Patrick LECANTE

Publication le : 23 DEC. 2010

